

## Liste des prix des solutions de placement

	E-gestion de patrimoine	Conseil en fonds Base	Conseil en placement Plus	Fonds self-service
<b>Frais de service</b>	0,75% par an <sup>1</sup> All-in-Fee	0,25% par an <sup>2</sup>	0,90% par an <sup>3</sup> All-in-Fee (frais minimum CHF 720.– par an)	–
<b>Frais de dépôt</b>	Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service.	Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service.	Les frais de dépôt sont compris dans les frais de service.	0,15% par an <sup>2</sup>
<b>Base de calcul pour les frais de service et de dépôt</b>	Patrimoine investi moyen, compte de placement inclus	Avoirs en dépôt moyens	Patrimoine investi moyen, compte de placement inclus	Avoirs en dépôt moyens
<b>Prélèvement des frais<sup>4</sup></b>	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
<b>Frais de transaction</b>	Taxes légales (p. ex. droit de timbre fédéral) et frais de tiers (p. ex. frais d'antidilution)	1,00% de commission d'émission sur le montant souscrit (max. CHF 1000.– ou la contre-valeur en monnaie étrangère). 0,00% de commission de rachat Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral)	Les 250 premières transactions par année civile sont comprises (toute transaction suivante: CHF 100.–). Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral) et frais de tiers (p. ex. frais d'antidilution) en sus	1,00% de commission d'émission sur le montant souscrit (max. CHF 1000.– ou la contre-valeur en monnaie étrangère). 0,00% de commission de rachat Taxes légales en sus (p. ex. droit de timbre fédéral)
<b>Frais de transfert de titres aux banques tierces</b>	Transfert de titres pas possible	Transfert de titres actuellement pas possible	Transfert de titres actuellement pas possible	CHF 100.– par position <sup>2,5</sup>
<b>Frais pour relevé fiscal</b>	Inclus dans les frais de service	CHF 90.– <sup>2</sup>	Inclus dans les frais de service	CHF 90.– <sup>2</sup>
<b>Autres frais<sup>2</sup></b>	Frais pour charges spéciales (p. ex. recherche): CHF 100.–/h; min. CHF 5.– si envoi de documents par courrier.			
<b>Indemnité de distribution</b>	Non	Oui <sup>6</sup>	Non	Oui <sup>6</sup>

<sup>1</sup> TVA en sus sur 65% du montant, part restante de 35% non soumise à la TVA.

<sup>2</sup> TVA en sus. Le relevé fiscal doit être commandé au plus tard jusqu'à fin février.

<sup>3</sup> TVA en sus sur 55% du montant, part restante de 45% non soumise à la TVA.

<sup>4</sup> Prélèvement sur le compte lié au service ou sur le compte de référence.

<sup>5</sup> Pas possible pour les PostFinance Fonds.

<sup>6</sup> Les indemnités de distribution sont déjà comprises dans les coûts liés aux fonds des différents instruments. Vous trouverez des informations complémentaires sur les indemnités de distribution dans la *Feuille d'information: Frais et indemnités de distribution dans les solutions de placement «Fonds self-service» et «Conseil en fonds Base»* sur [postfinance.ch/informations-placements](http://postfinance.ch/informations-placements).